

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du
développement de
l'emploi et de
l'insertion

34

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 6

Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOU, Sonia BLANC (représenté par Sylvie MOREL), Karine CHALAH, Jacques BRIFAULT, Khalid DAMOUN

Nombre de votes pour : 34

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°3-2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention validée par le conseil municipal du 31 mars 2021, entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 février 2023 d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Régie de Quartier du Luth pour un montant de 11 000€,

Vu la délibération portant autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville et l'association,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention d'objectifs,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3-2023 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de quartier du Luth permettant le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000€ pour 2023.

En raison des fonctions exercées dans cette association, Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFAULT, Khalid DAMOUN, et Richard MERRA ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023